



LE PRIX initiative RH

RÈGLEMENT ET DOSSIER DE CANDIDATURE 2026

2^{ème} édition

Grand Est



Partenaires



RÈGLEMENT

Article 1 - Objet

Récompenser un(e) Responsable / Directeur(trice) des Ressources Humaines et son département, pour un projet impactant, novateur et performant.

Le prix distingue ainsi les équipes RH de la région pour une initiative inspirante.

Article 2 - Critères de candidature

Le candidat doit exercer ses fonctions au sein d'un service RH, soit dans une entreprise ayant son siège social dans la région Grand Est, soit dans un établissement situé dans cette même région.

Départements concernés : 08 - 10 - 21 - 25 - 39 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 70 - 88 - 90

Les candidats seront évalués sur les actions et/ou projets développé(e)s au cours des 3 dernières années.

Article 3 - Attribution du Prix

3.1 Prix

Ce prix récompensera le/la candidat(e) pour sa conduite d'un projet RH tel que :

- Mise en place d'une politique, d'initiatives ou de pratiques inspirantes liées aux Ressources Humaines : RSE, communication interne, QVTC, mécénat social et mentoring, création d'une fondation ou d'un fonds de dotation...
- Mise en œuvre de mesures pour le recrutement, la Marque employeur, l'attractivité, la diversité et l'inclusion...
- Création ou développement d'outils RH (IA, SIRH...)
- Accompagnement d'une réorganisation (acquisition, changement d'organisation ou de gouvernance...) réussie
- Accompagnement du changement : transformation digitale, valeurs et culture d'entreprise
- Politiques de rémunération (salaire, périphériques, épargne salariale...)
- Développement et optimisation de la formation (académie, école interne, « vis ma vie », réalité immersive virtuelle...)
- Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (développement professionnel, anticipation sur l'évolution des métiers...)
- Politique de relations sociales et dialogue social
- Autres...

Les dossiers de candidature reçus seront évalués selon différents critères tels que l'importance accordée au projet au sein de l'entreprise, le caractère novateur et original de celui-ci ou encore la manière dont la fonction RH est mise en valeur dans l'entreprise.

3 PRIX SERONT DÉCERNÉS

 LE PRIX PME
pour les entreprises
de moins de 250 salariés

 LE PRIX GROUPE
pour les entreprises
de plus de 250 salariés

 LE PRIX RSE
ouvert à toutes
les entreprises

3.2 Prix spécial du jury

Le jury se laisse la possibilité de décerner un prix coup de cœur du jury.

3.3 Composition du jury

Le jury est chargé de procéder à l'évaluation des dossiers. Il est composé d'un DRH en tant que Président du Jury, de quatre membres de l'ANDRH, ainsi qu'un représentant par partenaire.

Article 4 - Déroulement du Prix initiative RH

4.1 Dépôt des candidatures

Les candidats doivent renvoyer le dossier de candidature ci-joint au plus tard le 15 avril 2026 par mail à : candidature@initiativerh.fr

Le traitement des données repose sur le consentement des participants. Les données seront accessibles uniquement aux membres du jury et aux personnes en charge de l'organisation du prix. Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'évaluation des candidatures et seront supprimées au plus tard 6 mois après la fin du processus de sélection. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse suivante : dpo@verlingue.fr ou en écrivant à DPO Verlingue, 12 rue de Kerogan, 29000 Quimper.

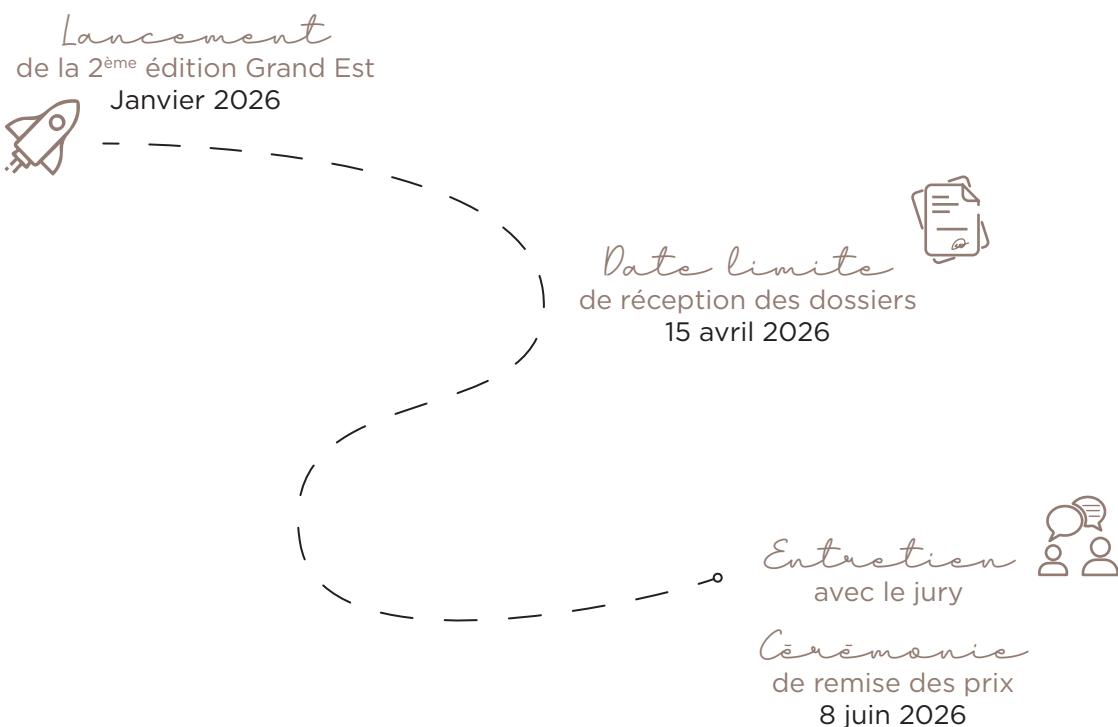
4.2 Processus de sélection

L'ensemble des dossiers reçus avant la date de clôture des candidatures sera examiné par le jury qui sélectionnera une liste de finalistes. Les candidats retenus seront amenés à présenter leur projet lors d'un entretien avec le jury.

Ils devront accompagner leur présentation d'une autorisation écrite du représentant légal de la société à concourir au prix.

Les informations communiquées et les annexes fournies restent strictement confidentielles et au seul usage du Prix initiative RH. Cependant, sauf contre-indication de votre part, l'intitulé du projet présenté ainsi qu'une courte description de celui-ci pourront être utilisés dans le cadre de communiqué(s) de presse et de support(s) de communication créés pour Le Prix initiative RH Grand Est.

4.3 Calendrier indicatif (non-contractuel)



DOSSIER DE CANDIDATURE

Renseignements pratiques

L'entreprise

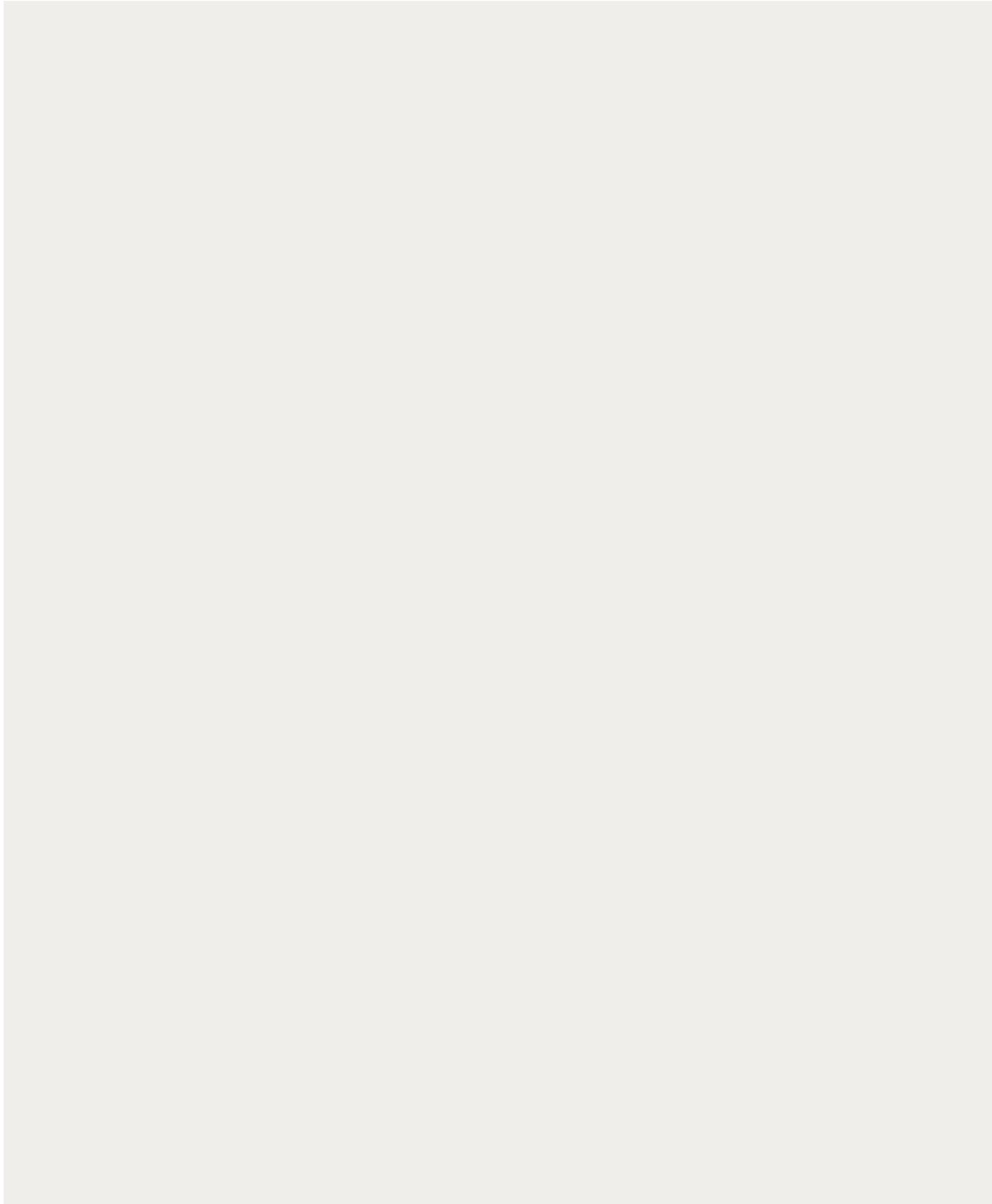
| | | |
|---|-----|-----|
| Nom | | |
| Adresse | | |
| Domaine(s) d'activité | | |
| Chiffre d'affaires annuel | | |
| Effectif | | |
| Appartenance à un Groupe ? | Oui | Non |
| Si oui, lequel ? | | |
| Merci de préciser sa nationalité, son chiffre d'affaires et son effectif | | |

Contact

| | | |
|--|--|--|
| Nom du/de la Directeur(rice) ou Responsable des Ressources Humaines | | |
| Fonction exacte | | |
| Téléphone | | |
| Mail | | |
| Effectif | | |
| Si différent, nom du candidat du Prix initiaive RH | | |
| Fonction exacte | | |
| Téléphone | | |
| Mail | | |

Description de votre projet

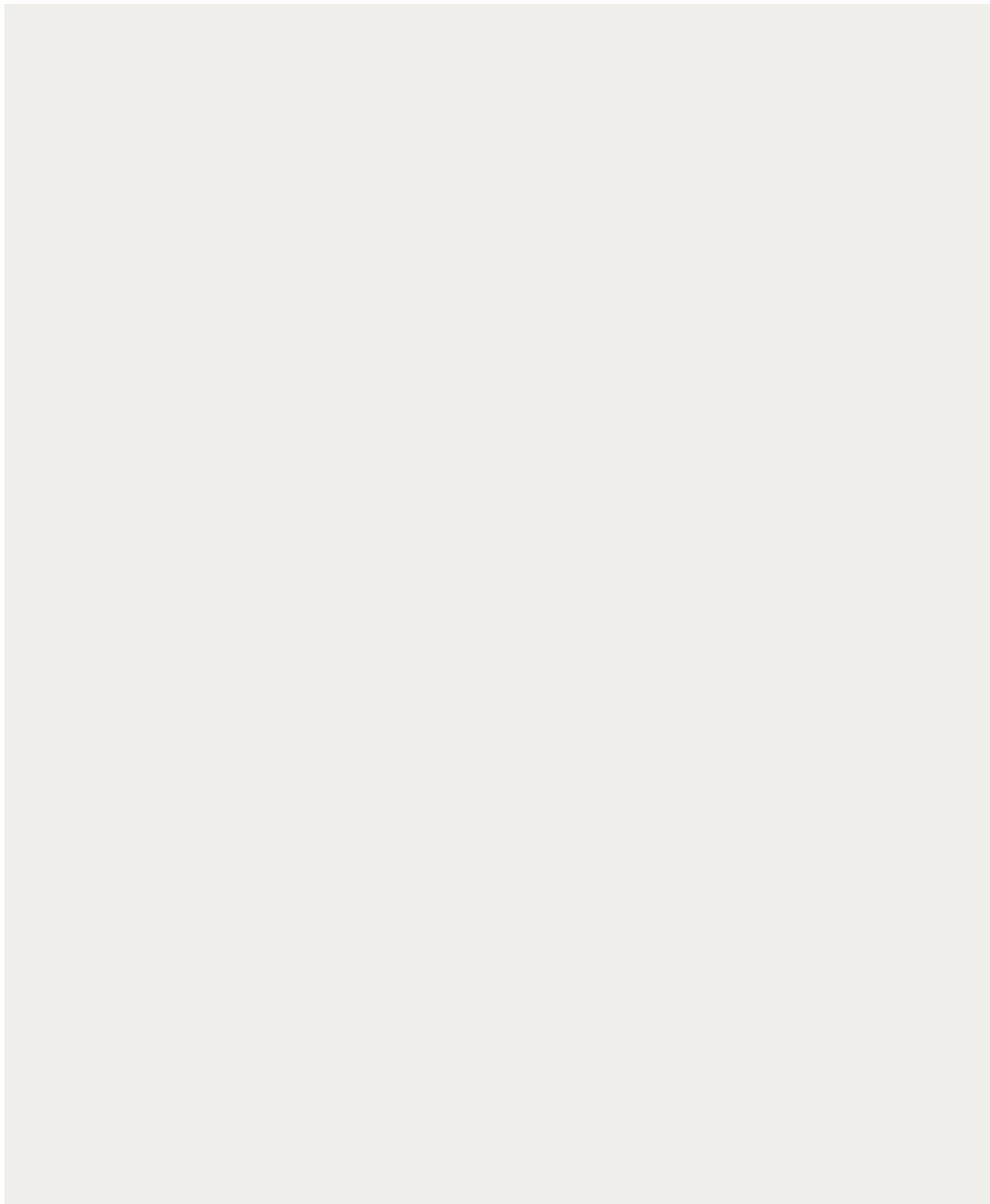
Pouvez-vous nous présenter en quelques mots votre entreprise et ses valeurs ?



Intitulé du projet développé

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le projet que vous souhaitez valoriser ?

**Quelle a été l'organisation mise en place pour ce projet ?
(nombre de personnes impliquées, budget...)**



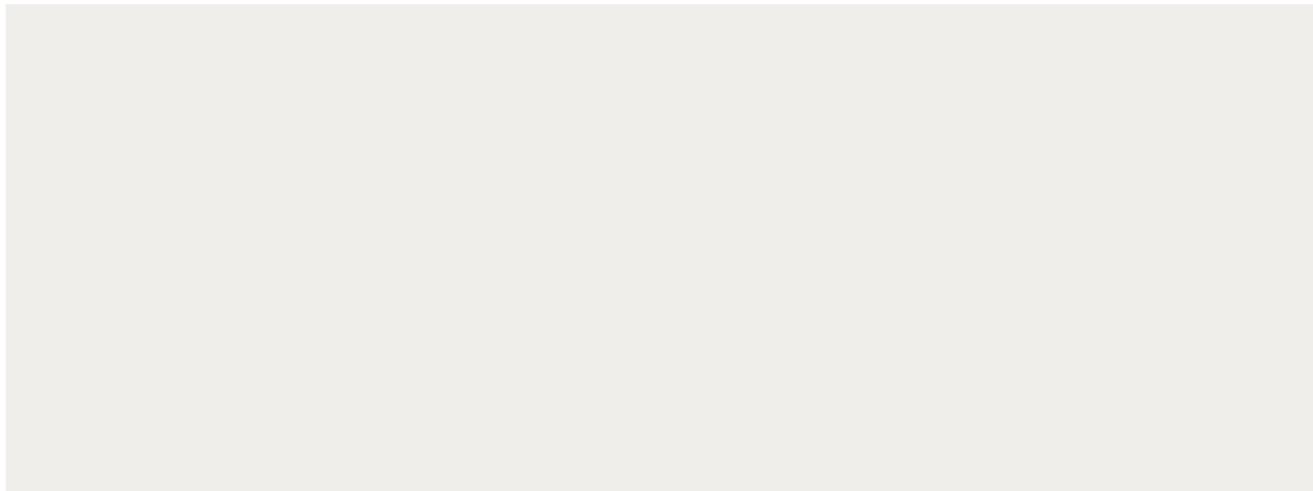
Pouvez-vous développer votre rôle au sein de l'équipe projet ? Préciser

Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées et comment avez-vous su y faire face ?

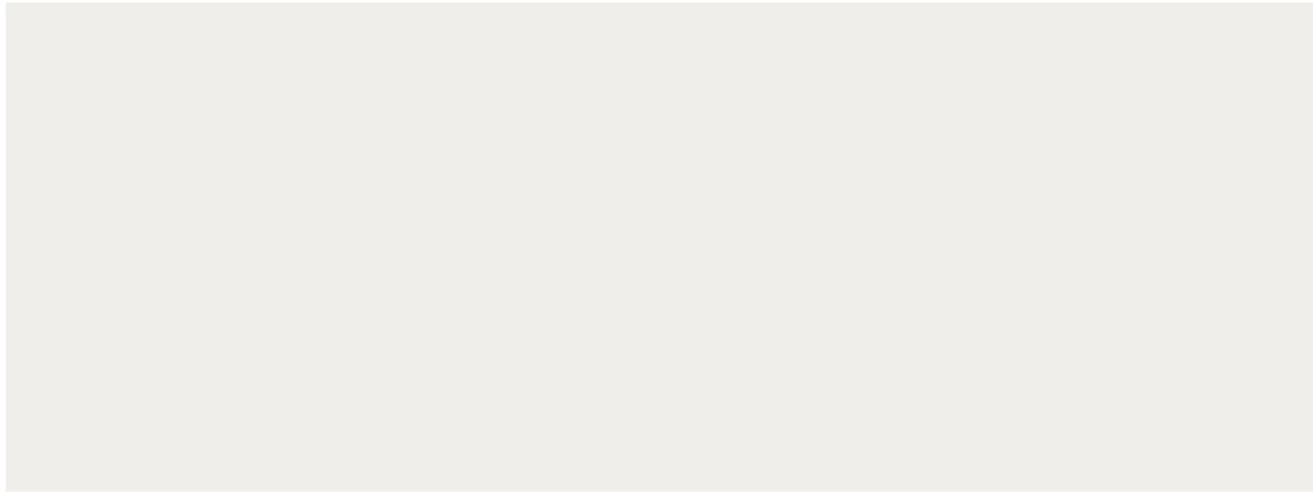
**Ce projet était-il intégré dans la stratégie de votre entreprise ?
Quelle fut l'implication de la Direction Générale ?**

Quel en était l'objectif initial ? Cet objectif a t-il été ajusté ?

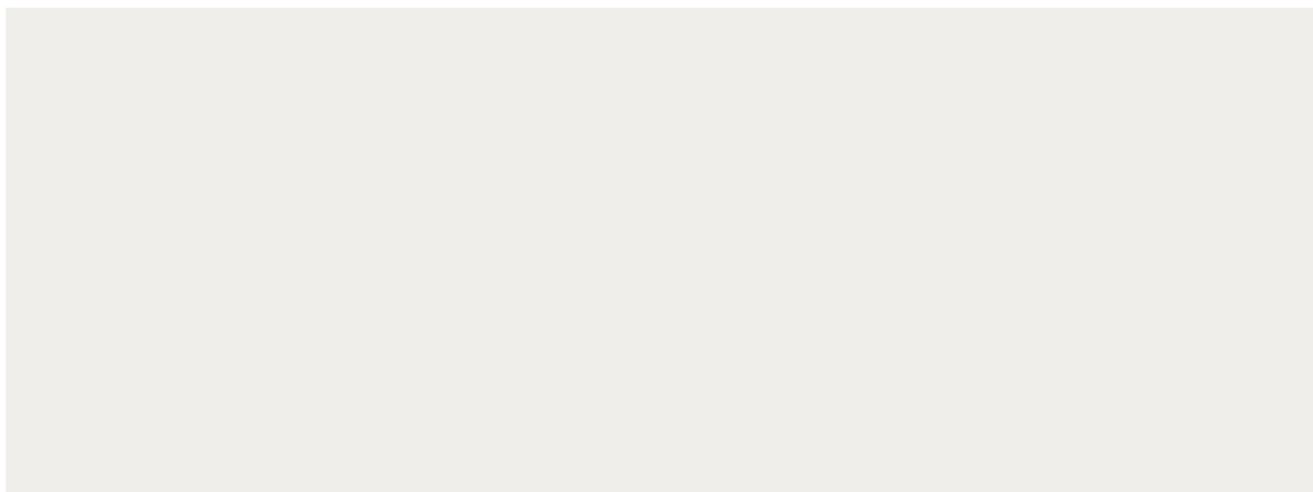
Quels sont les principaux résultats de ce projet et comment les mesurez-vous ?



Considérez-vous le projet comme achevé et réussi ?



Quelle(s) suite(s) ce projet peut-il avoir dans les mois ou années à venir au sein de votre entreprise ?





édition

Grand Est



VERLINGUE

Alexandre LEDUC

Manager commercial

alexandre.leduc@verlingue.fr

+33 (0)3 88 52 29 72

ANDRH

Laurence BERTAUD

Présidente ANDRH Strasbourg

lbertaud@groupe-schertz.com

Anne PIERRAT - TSCHIRHART

Secrétaire ANDRH Strasbourg

atschirhart@predictive-rh.fr

Cyril MARIOTTI

Membre de l'ANDRH Strasbourg

cyril.mariotti@knauf.com